Annexe : Rapports d'étape en réponse aux recommandations 1 à 7 du rapport du Comité permanent des comptes publics intitulé
Étude de suivi sur l'Analyse comparative entre les sexes Plus au gouvernement du Canada

Recommandation 1 : Que, d'ici le 30 juin 2026, le Bureau du Conseil privé et le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada présentent au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport d'étape concernant : A) la rétroaction étayée fournie en temps opportun aux ministères et organismes sur l'application de l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus) dans leurs mémoires au Cabinet et leurs présentations au Conseil du Trésor; B) des exemples précis de la façon dont les deux organisations ont amélioré leurs processus de rétroaction et de la façon dont cela a permis aux ministères et organismes de renforcer l'application de l'ACS Plus dans ces processus d'approbation du Cabinet; C) la façon dont ils transmettent cette rétroaction à Femmes et Égalité des genres Canada.

Le BCP fournit en temps opportun des commentaires bien documentés aux ministères et organismes sur l'application de l'ACS Plus, dans le cadre de sa fonction d'examen critique des mémoires au Cabinet (MC).

Le BCP a formalisé ses pratiques internes afin de veiller à ce que les commentaires relatifs à l'ACS Plus soient systématiquement documentés. Par ailleurs, le BCP examine régulièrement la pertinence et la qualité des analyses d'ACS Plus au fil du temps, cerne les enjeux récurrents et appuie la formulation de commentaires cohérents et en temps opportun aux ministères et organismes pendant l'élaboration des MC.

Outre les commentaires réactifs formulés lors de l'examen des documents du Cabinet, le BCP a renforcé sa capacité à fournir des contributions plus précoces et proactives grâce à une mobilisation ciblée auprès des ministères. Cette approche définit des attentes plus claires quant à l'intégration des considérations liées à l'ACS Plus dès les premières étapes de l'élaboration des MC, notamment par la mobilisation de la haute direction, plutôt que de les introduire tardivement au stade de la rédaction.

Le BCP a apporté plusieurs améliorations ciblées à ses processus de rétroaction, ce qui a contribué directement à aider les ministères et organismes à renforcer la qualité, la profondeur et la cohérence de l'ACS Plus dans les MC.

Le BCP est passé d'une rétroaction principalement réactive à un modèle de mobilisation plus proactif et précoce. Cette approche repose sur une mobilisation ciblée de la fonction d'examen critique auprès des ministères pour l'élaboration de certains MC et ce, dès les premières étapes du processus. En fournissant des commentaires ciblés sur l'ACS Plus et sur l'utilisation de données désagrégées avant la finalisation des MC, le BCP a permis aux ministères d'intégrer les considérations liées à l'ACS Plus dès la phase de conception, plutôt que comme un ajout tardif. Cela a favorisé un

meilleur alignement entre l'ACS Plus, les objectifs stratégiques et les considérations de mise en œuvre dans les documents du Cabinet.

Le BCP a également amélioré la clarté et l'utilité de ses commentaires en diffusant des outils de travail relatifs à l'ACS Plus et aux données désagrégées. Ces outils offrent des orientations concrètes sur ce qui constitue une ACS Plus de qualité dans les MC et sur la façon d'intégrer des données probantes, y compris des données désagrégées, dans l'analyse des politiques. Depuis leur diffusion à l'échelle du gouvernement en décembre 2023, ces outils ont aidé les ministères et organismes à mieux répondre aux commentaires issus de la fonction d'examen critique et à renforcer la rigueur analytique de leurs sections sur l'ACS Plus dans les présentations au Cabinet.

Enfin, le BCP a continué de fournir des orientations ciblées visant à renforcer l'annexe des résultats des MC, en réaffirmant les attentes relatives à la description claire des effets potentiels des initiatives sur divers groupes et à la mesure de ces effets. Ces orientations continues, combinées aux travaux de mise à jour des directives relatives aux MC, ont contribué à aider les ministères à améliorer l'intégration de l'ACS Plus dans l'ensemble des documents du Cabinet, plutôt que de la limiter à des sections distinctes.

Dans l'ensemble, ces améliorations des processus ont permis d'accroître à la fois la rapidité et la qualité des commentaires du BCP, tout en aidant les ministères et organismes à produire des documents du Cabinet qui témoignent d'une application plus rigoureuse, plus précoce et plus étayée de l'ACS Plus.

Le BCP communique ses commentaires sur l'application de l'ACS Plus à FEGC dans le cadre d'échanges réguliers et structurés au niveau de la haute direction.

Le BCP fournit à FEGC des observations consolidées sur la pertinence et la qualité de l'ACS Plus dans les MC, dans le cadre de réunions réunissant la haute direction afin d'examiner les tendances, les obstacles systémiques et les possibilités d'amélioration. Ces échanges appuient le rôle de FEGC en matière de suivi et de production de rapports publics sur la mise en œuvre de l'ACS Plus à l'échelle de l'administration fédérale.

Le BCP continuera d'organiser des réunions annuelles avec la haute direction de FEGC, du SCT et du ministère des Finances Canada afin d'assurer la poursuite du partage d'information, de la coordination et de l'harmonisation des efforts visant à renforcer l'ACS Plus dans le processus décisionnel du Cabinet.

Depuis 2023, le SCT communique à FEGC des observations clés sur l'ACS Plus dans les présentations au Conseil du Trésor dans le cadre d'échanges réguliers au niveau de la haute direction.

Le SCT fournit aux ministères et organismes, en temps opportun et de façon continue, une rétroaction approfondie sur la qualité de leur ACS Plus dans l'exercice de sa fonction d'examen critique des présentations au Conseil du Trésor. Dans le cadre de la plus récente analyse consolidée présentée lors d'une réunion des organismes centraux

avec FEGC en septembre 2024, le SCT a examiné les présentations au Conseil du Trésor de plus de 30 grands ministères et organismes. De façon générale, le SCT a constaté des améliorations dans la qualité de l'intégration de l'ACS Plus dans les présentations au Conseil du Trésor.

Parmi les pratiques exemplaires relevées dans le cadre de cet examen figuraient la collaboration active de ministères avec Statistique Canada ou le SCT afin de combler les lacunes en matière de données, ainsi que l'application proactive ou la mise en œuvre de mesures de ventilation des données pour assurer une intégration efficace de l'ACS Plus au niveau de la conception, de la surveillance et de l'évaluation de leurs initiatives.

L'examen a démontré que les ministères qui réussissent à intégrer l'ACS Plus dans leurs présentations au Conseil du Trésor disposent de solides mécanismes de gouvernance et collaborent efficacement avec d'autres ministères et parties prenantes dans leurs secteurs de programmes. D'autres facteurs qui semblent contribuer à la qualité des présentations au Conseil du Trésor comprennent l'existence de politiques ministérielles robustes en matière d'ACS Plus, de centres de responsabilité ou de points focaux clairement définis pour l'ACS Plus, ainsi que l'utilisation efficace de mécanismes existants comme les accords de contribution. De plus, une ACS Plus adaptée aux réalités culturelles ainsi que le recours à des analyses et à des renseignements qualitatifs ont permis d'approfondir l'analyse dans certaines présentations.

Le SCT s'est appuyé sur les constatations tirées de l'analyse de l'ACS Plus dans les présentations au Conseil du Trésor pour renforcer ses orientations annuelles destinées aux ministères en vue de l'élaboration des rapports sur les résultats ministériels, ainsi que pour élaborer et affiner des critères de qualité relatifs à l'ACS Plus dans les activités de surveillance, d'évaluation et de production de rapports à l'échelle du gouvernement. Le SCT a également fourni aux ministères et organismes une rétroaction continue et ciblée sur les moyens d'améliorer la qualité de leur ACS Plus dans les présentations au Conseil du Trésor.

Par ailleurs, le SCT a communiqué à FEGC des pratiques exemplaires visant à améliorer l'intégration de l'ACS Plus dans les présentations au Conseil du Trésor, notamment au moyen de commentaires formulés sur ses documents d'orientation, ses modèles, ses cours et son matériel d'apprentissage relatifs à l'ACS Plus. Le SCT transmet également régulièrement à FEGC, tant au niveau opérationnel qu'à celui de la haute direction, ses commentaires et observations sur les moyens de renforcer et de mieux coordonner l'intégration de l'ACS Plus dans les présentations au Conseil du Trésor, particulièrement dans le contexte de l'évolution du format des documents du Cabinet. Cette rétroaction appuie FEGC dans son rôle de courtier de connaissances, de rassembleur et d'agent de renforcement des capacités en matière d'ACS Plus.

Le SCT continuera de collaborer de façon proactive avec FEGC et les autres organismes centraux afin de mieux coordonner et renforcer l'intégration de l'ACS Plus dans la prise de décisions au bénéfice de la population canadienne.

Recommandation 2 : Que, d'ici le 30 juin 2026, Femmes et Égalité des genres Canada fournisse au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport d'étape concernant A) ses efforts en tant que chef de file et centre d'expertise pour faire progresser l'ACS Plus dans l'ensemble de l'administration fédérale; et B) la façon dont ces efforts ont favorisé la progression de l'ACS Plus dans l'ensemble de l'administration fédérale.

Femmes et Égalité des genres Canada (FEGC) continue de piloter l'application systématique de l'ACS Plus à l'échelle du gouvernement du Canada. Afin d'appuyer l'engagement du gouvernement du Canada à faire progresser l'équité et l'inclusion, le Centre d'expertise sur l'ACS Plus de FEGC offre aux ministères et organismes des orientations, des formations, des outils et un accompagnement pour l'application d'une ACS Plus intersectionnelle aux politiques, aux programmes et aux initiatives.

Pour continuer à promouvoir et à diffuser les connaissances sur les retombées de l'application de l'ACS Plus dans les politiques et les programmes, FEGC a créé et lancé le Centre de ressources sur l'ACS Plus sur la plateforme GCÉchange en juin 2023. Le Centre de ressources offre aux apprenantes et apprenants, aux praticiennes et praticiens ainsi qu'aux parties prenantes un espace centralisé permettant d'accéder à des renseignements essentiels à la compréhension et à l'application efficaces de l'ACS Plus, notamment par la mise à disposition de documents d'orientation, de ressources et d'outils de formation élaborés par FEGC et d'autres ministères et organismes fédéraux. En tirant parti des pratiques exemplaires et des leçons apprises à l'échelle du gouvernement, le Centre de ressources sur l'ACS Plus reflète un effort collaboratif et soutenu visant à faire progresser la mise en œuvre de l'ACS Plus.

Outre la diffusion de ressources sur l'ACS Plus, FEGC a renforcé les mécanismes de gouvernance et de coordination afin d'améliorer la cohérence, l'accessibilité des outils et le partage des pratiques exemplaires en matière d'ACS Plus. Diverses structures de gouvernance ont été consolidées. Par exemple, le Groupe consultatif des organismes centraux sur l'ACS Plus a été mis sur pied afin de réunir des gestionnaires et des conseillères et conseillers en ACS Plus de FEGC et des organismes centraux (Bureau du Conseil privé, Secrétariat du Conseil du Trésor et ministère des Finances Canada) pour appuyer la mise en œuvre et l'application de l'ACS Plus, ainsi que pour suivre les progrès réalisés dans le cadre des engagements de la Réponse de la direction et plan d'action sur l'ACS Plus. Le Réseau interministériel des points focaux de l'ACS Plus continue de se réunir régulièrement afin de partager les connaissances et les pratiques exemplaires entre les ministères.

Afin de favoriser davantage le partage des connaissances au sein de ces réseaux, un bulletin du Comité interministériel de l'ACS Plus a été lancé en décembre 2024. Ce bulletin, alimenté par les contributions des membres du réseau, fournit aux points focaux de l'ACS Plus des mises à jour régulières sur la mise en œuvre, notamment les nouvelles orientations et les orientations révisées, ainsi que les occasions d'apprentissage.

En décembre 2024, FEGC a mis à jour le Guide étape par étape de l'ACS Plus, initialement élaboré en 2021. La version révisée, soit le *Guide étape par étape de l'ACS Plus amélioré*, intègre les commentaires des utilisatrices et utilisateurs, des ressources supplémentaires, une approche axée sur les forces ainsi qu'une perspective explicitement intersectionnelle accompagnée de questions directrices. Dans le but d'accompagner les apprenantes et apprenants débutants, FEGC a également élaboré un guide de référence rapide qui est une version abrégée du *Guide étape par étape amélioré*, afin d'accroître l'accessibilité et l'adoption des outils d'ACS Plus dans l'ensemble de la fonction publique.

En ce qui concerne le suivi de la mise en œuvre de l'ACS Plus, FEGC a lancé en 2016 l'Enquête sur l'ACS Plus en tant qu'outil d'autoévaluation destiné aux ministères et organismes. Pour plus de transparence, des résultats sommaires sont publiés sur le site Web de FEGC. Les résultats de l'enquête ont permis d'orienter les priorités et ont été cités dans des rapports du Bureau du vérificateur général (2022) et du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie (2023).

Ils ont également contribué à l'élaboration d'outils et de ressources en matière d'ACS Plus. Par exemple, l'Enquête sur la mise en œuvre de l'ACS Plus de 2022-2023 a permis de recueillir 113 exemples provenant de 68 ministères fédéraux, parmi lesquels FEGC a sélectionné cinq pratiques exemplaires afin d'élaborer des études de cas. En collaboration avec Justice Canada, Santé Canada, la Défense nationale et les Forces armées canadiennes, l'Agence de la santé publique du Canada et Ressources naturelles Canada, FEGC a élaboré des études de cas en appliquant les cinq étapes du Guide étape par étape de l'ACS Plus amélioré afin d'illustrer où et comment l'ACS Plus a été mise en œuvre. Ces études de cas sont accessibles dans le Centre de ressources sur l'ACS Plus et ont été diffusées aux points focaux de l'ACS Plus par l'entremise du réseau et du bulletin du Comité interministériel de l'ACS Plus. En se basant sur ces travaux, FEGC prévoit publier d'autres études de cas à l'été 2026. Bien que ces études de cas ne soient accessibles que sur le réseau du gouvernement du Canada, une série de vidéos de microapprentissage portant sur l'application de l'ACS Plus dans divers domaines, comme la prévention des commotions cérébrales, les changements climatiques et la sécurité publique, est disponible sur le site Web de FEGC[1].

En 2025, FEGC a collaboré avec l'École de la fonction publique du Canada (EFPC) afin d'améliorer le contenu du cours Introduction à l'analyse comparative entre les sexes Plus (INC-101). Le cours a été révisé afin de refléter l'évolution du langage, des concepts et des stratégies de mise en œuvre de l'ACS Plus. Par exemple, on encourage les apprenantes et apprenants à considérer divers points d'entrée de l'analyse, comme le handicap, l'âge, le revenu, le genre et le sexe, selon la nature de l'enjeu ou de la proposition. De plus, l'accent est davantage mis sur l'ACS Plus en tant qu'analyse intersectionnelle, en tenant compte de l'interaction entre les facteurs identitaires d'une personne et d'autres systèmes externes ainsi que les contextes

[1] Microleçons vidéos sur l'analyse comparative entre les sexes plus - Canada.ca, Femmes et Égalité des genres Canada, 2023.

sociaux. Le cours révisé a été publié sur le site Web de l'EFPC en août 2025, et une version adaptée a été mise à la disposition du grand public en mars 2026.

Afin de faire progresser la mise en œuvre de l'ACS Plus à l'échelle du gouvernement fédéral, FEGC a mis à l'essai une initiative de formation des formatrices et formateurs à l'intention des points focaux de l'ACS Plus. Au début de 2026, des séances en français et en anglais ont été offertes par le Centre d'apprentissage en efficacité interculturelle de l'Institut canadien du service extérieur, à Affaires mondiales Canada. Cette initiative vise à renforcer les capacités internes en outillant les points focaux pour qu'ils puissent former le personnel au sein de leur organisation et élaborer des études de cas adaptées aux besoins de leur ministère. FEGC examine actuellement la rétroaction des participantes et participants à ce projet pilote.

Recommandation 3 : Que, d'ici le 30 juin 2026, le Bureau du Conseil privé et le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada fournissent au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport d'étape montrant comment ils ont amélioré, dans le cadre de leurs mandats respectifs, la façon dont les ministères et organismes mettent en œuvre le cadre de l'ACS Plus et comment ils ont accru les rapports publics sur leurs progrès.

Le BCP a amélioré la façon dont les ministères mettent en œuvre le Cadre d'ACS Plus en recueillant des données détaillées auprès de différents ministères, conformément à son propre Cadre d'ACS Plus. À partir des données recueillies auprès des ministères, le BCP transmet des observations consolidées à FEGC et au SCT dans le cadre de réunions régulières de la haute direction, contribuant ainsi à une compréhension commune des lacunes au niveau de la mise en œuvre et des besoins en matière de capacités à l'échelle du gouvernement. En outre, le BCP collabore avec des universitaires et des spécialistes afin de mieux intégrer les connaissances les plus récentes dans l'élaboration des politiques, ce qui appuie la mise en œuvre de l'ACS Plus à l'échelle pangouvernementale. Enfin, le BCP rend compte des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Cadre d'ACS Plus dans son Rapport sur les résultats ministériels, ainsi que dans l'Enquête sur la mise en œuvre de l'ACS Plus.

Depuis l'exercice 2018-2019, le SCT coordonne la production de rapports publics par les ministères et organismes sur l'état de la mise en œuvre du Cadre d'ACS Plus au moyen des tableaux de renseignements supplémentaires sur l'ACS Plus figurant dans les rapports sur les résultats ministériels. Les mesures législatives incluses dans le budget fédéral font l'objet des mêmes considérations relatives au genre et à la diversité que les autres mesures budgétaires. Cela est conforme aux exigences en matière de rapports prévues par *la Loi canadienne sur la budgétisation sensible aux sexes*. Des exemples figurent à l'annexe 6 du Rapport sur les répercussions du Budget 2025. En outre, le ministère des Finances Canada publie, depuis le Budget de 2019, des résumés de l'ACS Plus des nouvelles mesures budgétaires afin de s'acquitter des obligations de rapport du ministre des Finances en vertu de *la Loi canadienne sur la budgétisation sensible aux sexes*. Ces résumés s'appuient sur les données probantes et les analyses élaborées dans le cadre du processus budgétaire, grâce aux contributions des ministères responsables et de FEGC.

Les renseignements demandés portent principalement sur l'état de la gouvernance et du renforcement des capacités en matière d'ACS Plus au sein des ministères. Ils complètent également les renseignements recueillis par FEGC dans le cadre de son Enquête sur la mise en œuvre de l'ACS Plus annuelle, qui examine des exemples plus concrets relatifs aux capacités en matière d'ACS Plus et à l'utilisation des outils et des orientations existants dans l'ensemble des ministères. De plus, le SCT fournit régulièrement des commentaires sur chaque version de l'Enquête sur la mise en œuvre de l'ACS Plus avant son lancement annuel et coordonne ensuite une réponse pour le ministère.

Dans l'ensemble, le SCT et FEGC se sont efforcés d'harmoniser leurs exigences en matière de rapports afin de réduire les chevauchements et de mieux tirer parti des exemples fournis.

Recommandation 4 : Que, d'ici le 30 juin 2026, le Bureau du Conseil privé, le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada et Femmes et Égalité des genres Canada fournissent au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport d'étape sur leur travail avec les ministères et les organismes (dans le cadre de leurs mandats respectifs) pour s'assurer que des données désagrégées sont recueillies, compilées et utilisées dans la conception, l'exécution et l'évaluation de toutes les politiques, de tous les programmes et de toutes les initiatives.

Depuis 2019-2020, à la suite de l'entrée en vigueur en 2018 de la *Loi canadienne sur la budgétisation sensible aux sexes*, le SCT a déployé des efforts soutenus pour renforcer progressivement les capacités et accroître les attentes en matière de collecte, d'analyse, de communication et d'utilisation des données quantitatives et qualitatives liées à l'ACS Plus dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes. Pour ce faire, il a élaboré et peaufiné les orientations et les modèles annuels relatifs aux rapports sur les résultats ministériels et aux tableaux de renseignements supplémentaires sur l'ACS Plus, en s'appuyant sur des analyses documentaires, sur l'examen des rapports déjà fournis par les ministères ainsi que sur des réunions régulières au niveau de la haute direction et au niveau opérationnel avec les organismes centraux, FEGC et les ministères responsables.

À chaque année, le SCT transmet des orientations aux ministères et organismes et a constaté une demande croissante à cet égard, parallèlement à l'amélioration de la qualité et à l'augmentation du volume des données désagrégées communiquées par les ministères au fil du temps.

En outre, le SCT demande et analyse les rapports annuels des ministères et organismes sur les programmes liés à l'ACS Plus au moyen des tableaux de renseignements supplémentaires sur l'ACS Plus qui accompagnent les rapports sur les résultats ministériels. Cette analyse comprend un examen approfondi des données de programme désagrégées, conformément aux obligations prévues par *la Loi canadienne sur la budgétisation sensible aux sexes*. Par ailleurs, le SCT publie chaque année la page Web Genre et diversité : Répercussions des programmes et continue de constater

des améliorations dans l'élaboration de plans plus détaillés de collecte de données liées à l'ACS Plus, la ventilation judicieuse des données en fonction des objectifs des programmes et, dans certains cas, dans l'utilisation des nouvelles données administratives liées à l'ACS Plus pour éclairer la conception future des programmes.

Le SCT a également publié, en 2025, des orientations sur le couplage de données aux fins de surveillance des programmes, d'évaluation et de production de rapports, qui font suite à l'Avis de mise en œuvre de la protection des renseignements personnels : Renseignements personnels aux fins de surveillance des programmes, d'évaluation et de production de rapports, publié en 2023. Depuis la publication de cet avis, le SCT a observé une diminution des limites perçues en matière de protection des renseignements personnels et de considérations juridiques liées à la collecte de renseignements personnels aux fins de la surveillance et de l'évaluation de l'ACS Plus. Le SCT a également publié en 2019 Intégration de l'analyse comparative entre les sexes plus dans l'évaluation : un guide d'introduction, qui a fourni aux ministères des orientations importantes sur la ventilation des données.

Le SCT part du principe que les données désagrégées sont essentielles à la mesure du rendement, à l'évaluation, à l'élaboration des politiques et à la gestion des programmes éclairées par l'ACS Plus. Toutefois, dans le cadre de sa fonction d'examen critique des présentations au Conseil du Trésor, le SCT a constaté que des difficultés persistent en matière de collecte et d'utilisation des données, particulièrement dans les programmes impliquant de nombreux intermédiaires ou plusieurs administrations.

Enfin, les présentations au Conseil du Trésor n'indiquent pas toujours clairement comment les données désagrégées ont éclairé les orientations stratégiques et les activités ministérielles. Afin de renforcer la collecte, l'utilisation et la production de rapports sur les données liées à l'ACS Plus, le SCT met à jour les orientations sur l'intégration des considérations relatives au genre et à la diversité dans les résultats. Ces orientations s'appuieront sur les observations du SCT concernant les renseignements relatifs à l'ACS Plus figurant dans les présentations au Conseil du Trésor et les rapports sur les résultats ministériels, y compris les tableaux de renseignements supplémentaires sur l'ACS Plus.

Le BCP s'est engagé à veiller à ce que des données désagrégées soient intégrées à l'ensemble du processus des MC et aux conseils présentés au Cabinet. À chaque étape de l'élaboration des propositions de politiques, le BCP intègre des considérations relatives aux données désagrégées dans ses analyses. Le BCP y parvient notamment en utilisant des ressources, comme le Carrefour des statistiques sur le genre, la diversité et l'inclusion (SGDI) de Statistique Canada. Le BCP diffusera également un tutoriel vidéo bilingue produit par Statistique Canada et en fera usage afin d'accroître davantage l'adoption et l'utilisation des données désagrégées dans l'ensemble des politiques, programmes et initiatives. Enfin, à titre de coprésident du Comité consultatif fédéral sur la ventilation des données, le BCP continuera de collaborer avec Statistique Canada afin de promouvoir et d'améliorer la collaboration et la coordination entre les ministères fédéraux pour cerner et combler les besoins en matière de données à l'appui des efforts du gouvernement visant à éliminer les inégalités systémiques.

Afin de mieux appuyer l'intégration des données désagrégées et de favoriser la prise de décisions fondées sur des données probantes, le Guide étape par étape de l'ACS Plus amélioré de FEGC, publié en décembre 2024, met davantage l'accent sur la collecte et l'utilisation de ces données pour appuyer une ACS Plus intersectionnelle. Ce guide invite les utilisatrices et utilisateurs à intégrer des données désagrégées à chacune des cinq étapes de l'analyse et reconnaît que, lorsque ces données sont insuffisantes (p. ex. en raison de contraintes liées à la protection des renseignements personnels, à l'éthique de la recherche ou à la taille des populations), le personnel de la fonction publique peut recourir à des données à l'échelle des collectivités, ainsi qu'à des données qualitatives et quantitatives, comme solution de rechange afin de continuer à évaluer, à surveiller et à suivre les répercussions sur divers groupes de personnes.

Afin de remédier au manque de disponibilité ou d'accès aux données désagrégées, considéré comme un obstacle persistant à l'ACS Plus dans les résultats de l'Enquête sur la mise en œuvre de l'ACS Plus, FEGC a collaboré avec Statistique Canada au cours de l'exercice 2025-2026 pour produire un tutoriel et des produits d'information visant à améliorer la capacité des utilisatrices et utilisateurs à repérer et à utiliser les données dans le cadre de l'ACS Plus, notamment au moyen du Cadre des résultats relatifs aux genres (CRRG). L'objectif consistait à faciliter le repérage et l'utilisation des données désagrégées. Cette collaboration visait à promouvoir la connaissance et l'utilisation efficace des produits de données existants, en mettant l'accent sur les indicateurs alignés sur le CRRG ainsi que sur les données accessibles dans le Carrefour des SGDI de Statistique Canada, afin de soutenir l'élaboration de politiques, de programmes et d'autres initiatives adaptés et inclusifs. Statistique Canada a produit un tutoriel vidéo bilingue qui guide les utilisatrices et utilisateurs dans l'utilisation du Carrefour des SGDI et des tableaux de bord du CRRG, en leur montrant comment repérer et interpréter les données désagrégées disponibles liées au genre. Le tutoriel montre également comment les visualisations peuvent aider les utilisatrices et utilisateurs à interpréter des données complexes et comment ces données appuient l'application de l'ACS Plus. En outre, Statistique Canada a élaboré deux fiches d'information bilingues : la première offre des orientations pratiques et conviviales sur la réalisation de recherches efficaces, l'interprétation des visualisations de données et l'identification de données désagrégées à l'appui d'une ACS Plus intersectionnelle; la seconde fournit des orientations ciblées pour repérer des données relatives aux personnes en situation de handicap et aux enjeux d'accessibilité, afin d'appuyer les personnes qui recherchent des données désagrégées selon le handicap pour compléter leurs analyses ACS Plus. FEGC et Statistique Canada demeurent résolus à accroître l'accès aux données désagrégées et leur utilisation concrète afin d'éclairer l'élaboration de politiques et de programmes inclusifs et fondés sur des données probantes pour l'ensemble de la population canadienne.

Recommandation 5 : Que, d'ici le 30 juin 2026, Femmes et Égalité des genres Canada, avec l'appui du Bureau du Conseil privé et du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, fournisse au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport d'étape sur la façon dont il surveille régulièrement et de près l'état de la mise en œuvre de l'ACS Plus dans l'ensemble du gouvernement fédéral, y compris les plans pour faire progresser la mise en œuvre de l'ACS Plus, et publie des rapports à cet égard.

Le SCT tient régulièrement des réunions bilatérales au niveau opérationnel et de la haute direction avec FEGC afin d'appuyer le suivi complet et la production de rapports publics sur l'état de la mise en œuvre de l'ACS Plus à l'échelle du gouvernement fédéral.

Le SCT a également appuyé FEGC dans le suivi et la production de rapports publics sur la mise en œuvre de l'ACS Plus à l'échelle du gouvernement fédéral. Cet appui s'est principalement concrétisé par la coordination des renseignements fournis par les ministères et organismes sur les capacités et la gouvernance en matière d'ACS Plus au moyen des tableaux de renseignements supplémentaires sur l'ACS Plus. Cet outil de reddition de comptes public décrit la façon dont les ministères intègrent l'ACS Plus à leurs travaux et est intégré dans leurs rapports annuels sur les résultats ministériels. Ces données ont continué de permettre au SCT et à FEGC de mieux comprendre l'état de la mise en œuvre de l'ACS Plus à l'échelle du gouvernement fédéral, notamment les défis auxquels les ministères continuent de faire face ainsi que le rôle que les organismes centraux et FEGC peuvent jouer pour renforcer cette mise en œuvre à l'avenir.

De plus, le SCT appuie FEGC dans l'élaboration de son Enquête sur la mise en œuvre de l'ACS Plus annuelle et de l'approche correspondante visant à mobiliser les ministères et organismes au sujet de l'état de la mise en œuvre de l'ACS Plus. Le SCT continue également de fournir chaque année des commentaires à FEGC sur cette enquête, tout en coordonnant une réponse ministérielle sur la gouvernance et les capacités en matière d'ACS Plus. Compte tenu du rôle du SCT en tant qu'organisme central et de son orientation opérationnelle dans divers mandats ministériels, les exemples et les commentaires fournis ont contribué à enrichir le répertoire d'études de cas, d'outils et d'orientations de FEGC sur l'ACS Plus.

L'examen des présentations au Conseil du Trésor réalisé par le SCT a également permis de cerner plusieurs aspects à améliorer dans la mise en œuvre de l'ACS Plus au sein des ministères et organismes. Outre la difficulté d'intégrer l'intersectionnalité et d'aller au-delà de l'identification d'un ou de deux facteurs identitaires clés, le SCT a constaté que la mise en œuvre de l'ACS Plus est plus complexe à intégrer et à évaluer dans les présentations au Conseil du Trésor pour certains types d'initiatives. C'est notamment le cas des initiatives systémiques, comme les plans ou stratégies d'investissement, lorsqu'il y a peu ou pas de prestation directe de services ou de programmes aux particuliers, ainsi que des initiatives horizontales, dans le cadre desquelles plusieurs ministères mènent un large éventail d'activités pour faire progresser un programme interministériel portant sur des enjeux stratégiques

complexes. En outre, la mise en œuvre de l'ACS Plus est aussi plus difficile dans le cas des nouvelles initiatives, où les considérations liées à l'ACS Plus ne sont pas souvent priorisées ni intégrées dès l'étape de la conception.

Le SCT communique ces constatations à FEGC chaque année et continuera de le faire en partenariat avec les autres organismes centraux. Ces renseignements contribueront également à l'élaboration d'orientations sur l'ACS Plus en matière de résultats qui seront transmises à l'ensemble des ministères et organismes.

Le BCP appuie FEGC dans son suivi complet et sa production de rapports publics sur l'état de la mise en œuvre de l'ACS Plus à l'échelle du gouvernement fédéral. Le BCP reçoit des mises à jour régulières sur l'état d'avancement des activités de suivi et de production de rapports de FEGC, lors des réunions trimestrielles du Comité interministériel de l'ACS Plus auxquelles il participe. De plus, le BCP favorise la progression de l'ACS Plus en fournissant des conseils et en examinant les initiatives pilotes de FEGC, tel que le Modèle de maturité organisationnelle de l'ACS Plus.

Depuis 2016, FEGC mène des enquêtes auprès des ministères et organismes fédéraux sur la mise en œuvre de l'ACS Plus. À ce jour, sept enquêtes sur la mise en œuvre de l'ACS Plus ont été réalisées, la plus récente ayant été achevée en janvier 2026. En outre, le nombre d'organisations participantes à l'enquête a augmenté au fil du temps et, depuis 2019, près de 90 ministères et organismes fédéraux ont été invités à y participer.

Bien que l'enquête vise à brosser un portrait complet de la mise en œuvre de l'ACS Plus à l'échelle du gouvernement fédéral, la faible participation des micro-organisations (c.-à-d. celles comptant 150 équivalents temps plein ou moins) a limité le suivi pour ce type d'organisation. Afin d'atténuer cette lacune dans la production de rapports, FEGC s'est engagé à tenir des groupes de discussion annuels avec ces organisations afin de mieux comprendre l'intégration de l'ACS Plus dans leurs activités quotidiennes et leur mandat, ainsi que les défis et obstacles particuliers qu'elles rencontrent pour appliquer, suivre et rendre compte des retombées de l'ACS Plus. Des séances de groupes de discussion ont eu lieu en 2025 et 2026.

Pour l'Enquête sur la mise en œuvre de l'ACS Plus de 2024-2025, FEGC a mis à l'essai une version abrégée du questionnaire afin de réduire le fardeau de production de rapports pour les ministères, tout en continuant de donner suite aux engagements de la Réponse de la direction et plan d'action, et de préserver la comparabilité avec les enquêtes précédentes. Ce format plus court a pu contribuer à un taux de participation plus élevé, soit une augmentation de 10 % dans l'ensemble des ministères et un taux de réponse accru chez les micro-organisations, ainsi qu'à des réponses plus rapides. Les résultats globaux des sondages sont accessibles sur le site Web de FEGC, les résultats les plus récents devant être publiés à l'automne 2026. Afin de tirer davantage parti des données disponibles et des rapports fournis par les ministères sur l'ACS Plus, FEGC a également entrepris d'examiner les renseignements que les ministères communiquent au sujet de leur gouvernance de l'ACS Plus dans les rapports sur leurs résultats ministériels annuels. Cette analyse complète les travaux en cours visant à

appuyer le SCT dans l'amélioration de l'ACS Plus dans les rapports sur les résultats ministériels et contribue à dresser un portrait plus complet des mécanismes de responsabilisation et de gouvernance mis en place par les ministères pour favoriser la mise en œuvre de l'ACS Plus.

Afin d'aider les ministères à situer leurs progrès par rapport à l'ensemble du gouvernement, FEGC a également commencé à leur fournir des tableaux de bord résumant leurs résultats et les comparant à la moyenne globale de l'ensemble des ministères. Ces tableaux de bord constituent un moyen proactif de fournir aux ministères des renseignements sur leurs forces et leurs défis en matière de mise en œuvre de l'ACS Plus.

En complément de la diffusion de ces tableaux de bord, FEGC a récemment mis à l'essai un Modèle de maturité organisationnelle de l'ACS Plus, afin de permettre aux ministères d'évaluer leur niveau de mise en œuvre de l'ACS Plus et de cerner les domaines à améliorer. Ce modèle propose une feuille de route pour l'amélioration de la mise en œuvre de l'ACS Plus en matière de capacités et de sensibilisation, de données et de formation, ainsi que de responsabilisation et de gouvernance. Chaque colonne définit un niveau de mise en œuvre, ou de maturité (de base, intermédiaire, avancé), assorti d'indicateurs mesurables et d'attentes propres à chaque niveau. Une version modifiée du modèle a été élaborée afin de mieux refléter les conditions et les obstacles propres aux micro-organisations (moins de 150 équivalents temps plein) en matière de mise en œuvre, de suivi et de production de rapports sur l'ACS Plus. Le modèle de maturité organisationnelle destiné aux micro-organisations reprend les mêmes trois axes de la feuille de route, mais les objectifs et les indicateurs ont été adaptés afin de mieux tenir compte de leur réalité particulière.

Recommandation 6 : Que, d'ici le 30 juin 2026, le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada fournisse au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport d'étape sur la formulation de lignes directrices à l'intention des ministères et des organismes concernant la présentation de rapports sur l'ACS Plus dans leurs rapports sur les résultats ministériels qui exigent des résultats complets, exacts et cohérents pouvant contribuer de façon significative à l'analyse des progrès de la mise en œuvre de l'ACS Plus et de ses répercussions.

Conformément à l'article 5 de la *Loi canadienne sur la budgétisation sensible aux sexes*, le SCT fournit et améliore chaque année les orientations à l'intention des ministères et organismes concernant la production de rapports sur les répercussions de leurs programmes de dépenses en matière de genre et de diversité, notamment par la diffusion d'orientations et de modèles annuels relatifs aux tableaux de renseignements supplémentaires sur l'ACS Plus qui accompagnent les rapports sur les résultats ministériels. Cette démarche s'est accompagnée d'un relèvement progressif des attentes en matière de production de rapports sur les répercussions de l'ACS Plus dans les rapports sur les résultats ministériels, afin notamment de veiller à ce que les répercussions déclarées correspondent aux objectifs des programmes en matière d'ACS Plus et que les constatations puissent éclairer la conception future des

programmes. Le SCT effectue également un examen approfondi, programme par programme, de l'ensemble des répercussions déclarées afin d'en évaluer l'exhaustivité, l'exactitude et la cohérence.

Depuis l'entrée en vigueur de la Loi en 2019, le SCT a observé et consigné des améliorations dans la présentation des plans de collecte de données liés à l'ACS Plus ainsi que dans la communication des résultats et des répercussions, tant qualitatives que quantitatives. Plus récemment, le SCT a élaboré des critères de qualité afin d'évaluer plus rigoureusement la production de rapports sur les répercussions de l'ACS Plus. Ces critères sont utilisés conjointement avec les secteurs de programme pour dresser un portrait de l'ACS Plus dans les rapports sur les résultats ministériels et serviront de cadre à l'analyse continue du SCT.

Le SCT a également publié des orientations sur le Couplage de données aux fins de surveillance des programmes, d'évaluation et de production de rapports (2025), l'Avis de mise en œuvre de la protection des renseignements personnels : Renseignements personnels aux fins de surveillance des programmes, d'évaluation et de production de rapports (2023), ainsi que le guide Intégration de l'analyse comparative entre les sexes plus dans l'évaluation : un guide d'introduction (2019). Ces documents d'orientation reposent sur l'examen et le suivi continus de l'écosystème pangouvernemental de production de rapports sur les répercussions de l'ACS Plus et visent à combler les lacunes et à résoudre les problèmes soulevés dans l'examen des rapports ministériels sur l'ACS Plus ainsi que dans l'évaluation de la qualité de l'ACS Plus dans les présentations au Conseil du Trésor. Le SCT a observé une diminution du nombre de ministères et d'organismes qui invoquent les considérations relatives à la protection des renseignements personnels comme obstacle à la présentation des répercussions depuis la publication de cet avis.

À la suite de son examen annuel de l'ensemble des rapports ministériels sur les répercussions de l'ACS Plus, le SCT publie également chaque année la page Web Genre et diversité : Répercussions des programmes, qui présente un aperçu des répercussions relevées par les ministères. Cette page comprend une analyse consolidée et fournit aux ministères et organismes des orientations mises à jour chaque année et contextualisées, visant à améliorer la production de rapports sur les répercussions. La publication la plus récente comprenait des orientations sur les résultats en matière d'ACS Plus selon les secteurs de programme et les critères d'évaluation de la qualité.

Afin de renforcer les orientations destinées aux ministères pour la production de rapports sur l'ACS Plus dans les rapports sur les résultats ministériels, le SCT met également à jour ses orientations sur le genre et la diversité dans les résultats.

Par ailleurs, le SCT continuera de tirer parti de sa fonction d'examen critique pour encourager les ministères à adopter des pratiques rigoureuses en matière d'ACS Plus dans la mesure du rendement, l'évaluation, l'élaboration des politiques et la gestion des programmes, ainsi qu'à favoriser le partage des pratiques exemplaires entre les programmes d'un même ministère ou de différents ministères.

Afin d'améliorer la qualité de la production de rapports sur l'ACS Plus, le SCT poursuivra également l'élaboration de ses orientations à l'intention des ministères en consultation avec FEGC. Le SCT continuera aussi de collaborer avec FEGC à la formulation de lignes directrices sur l'intégration de l'ACS Plus dans les résumés des études d'impact de la réglementation.

Recommandation 7 : Que, d'ici le 30 juin 2026, Femmes et Égalité des genres Canada fournisse au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport d'étape sur la façon dont, en collaboration avec d'autres ministères et organismes responsables et des organismes centraux, il a : A) établi des buts précis et mesurables pour les cadres de résultats qu'il dirige et auxquels il contribue; B) élaboré et mis en œuvre un plan et surveillé les résultats pour améliorer la disponibilité des données relatives aux facteurs identitaires intersectionnels pertinents.

En décembre 2024, FEGC a réalisé une analyse des lacunes des indicateurs du Cadre des résultats relatifs aux genres (CRRG) et a élaboré une liste d'options pour améliorer la disponibilité des facteurs identitaires intersectionnels. À la suite de cette analyse, FEGC et Statistique Canada ont collaboré afin d'ajouter des liens vers des données intersectionnelles existantes et connexes sur la page Web des tableaux de données du CRRG de Statistique Canada, permettant ainsi aux utilisatrices et utilisateurs de repérer plus facilement les données intersectionnelles pertinentes liées aux piliers du CRRG. Comme mentionné dans la recommandation 5, FEGC et Statistique Canada ont poursuivi leur collaboration afin de produire un tutoriel et des produits d'information visant à améliorer la capacité des utilisatrices et utilisateurs à repérer et à utiliser les données pour appliquer une approche intersectionnelle de l'ACS Plus, à partir des données disponibles dans le CRRG.

Dans le cadre d'une lettre d'entente conclue en 2024-2025 avec le ministère des Finances, Statistique Canada a conçu plusieurs outils visant à améliorer l'accès aux données désagrégées et leur disponibilité pour le CRRG. Ces travaux comprenaient notamment des totalisations personnalisées ayant servi à produire certains des graphiques du Rapport sur les répercussions du budget de 2025, ainsi que la création de cinq tableaux de bord interactifs Power BI alignés sur les cinq piliers nationaux du CRRG, de même qu'un sixième tableau de bord présentant des indicateurs supplémentaires liés au genre qui ne figurent pas dans le CRRG[2]. Ces tableaux de bord sont conçus comme des tableaux de données du CRRG dans le Carrefour des SGDI et sont liés aux tableaux de l'Entrepôt commun de données de sortie, qui sont mis à jour quotidiennement afin d'assurer la qualité et l'actualité des données disponibles.

FEGC continue de collaborer avec Statistique Canada afin de publier de nouveaux tableaux de données pour divers groupes désagrégés liés aux indicateurs du CRRG.

---

[2] Le CRRG comporte cinq piliers nationaux et un pilier international : l'éducation et le perfectionnement des compétences; la participation à l'économie et la prospérité; le leadership et la participation à la démocratie; la violence fondée sur le sexe et l'accès à la justice; la réduction de la pauvreté, la santé et le bien-être; ainsi que l'égalité des genres dans le monde. Le pilier international (« égalité des genres dans le monde ») relève d'Affaires mondiales Canada.

Par ailleurs, FEGC prévoit collaborer avec Statistique Canada à l'élaboration de synthèses de données du CRRG afin de fournir des statistiques agrégées présentées en langage clair à l'intention de la fonction publique et du public, qui donnent un aperçu de l'état actuel et des progrès réalisés en matière d'égalité des genres au Canada.

Le Plan d'action sur les données désagrégées (PADD), lancé en 2021, est une approche pangouvernementale menée par Statistique Canada qui vise à accroître la quantité et la qualité des statistiques sur diverses populations, ainsi qu'à appuyer des méthodes de collecte de données plus représentatives. Le Carrefour des SGDI, par exemple, rassemble les produits de Statistique Canada relatifs au genre, à la diversité et à l'inclusion au Canada, le CRRG, ainsi que des renseignements sur les statistiques de genre dans le contexte international. En outre, FEGC a élaboré un plan de recherche triennal (2022-2025), puis un plan de recherche intérimaire pour 2025-2026, afin de continuer à améliorer la disponibilité, l'accessibilité et la visibilité des données, des statistiques et des analyses liées aux principaux enjeux d'égalité des genres dans le cadre du CRRG. À titre d'exemple, afin d'améliorer les données associées au pilier 5 (« réduction de la pauvreté, santé et bien-être »), Statistique Canada a élaboré, avec l'appui d'un financement de FEGC, un document portant sur l'information relative à la santé sexuelle et reproductive, dont la publication est prévue en 2026.

La disponibilité des données relatives aux facteurs identitaires intersectionnels pertinents utilisées conjointement avec les indicateurs du CRRG s'est améliorée grâce aux investissements du gouvernement dans le PADD, et d'autres améliorations sont prévues.